

Attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN - spécialisation chimie (habilitation)

RS5659 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31819
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT DEVEL FORMATION CONTI	30245611600011	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les entreprises de transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure doivent avoir au sein de l'équipage, présent à bord du bateau, au moins un « expert marchandises dangereuses » qui soit en mesure de prouver qu'il a une connaissance spécialisée de l'ADN (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures conclu le 26 mai 2000, et son règlement annexé (accord dit «ADN»)).

Ces experts marchandises dangereuses doivent (obligation réglementaire) détenir une "Attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN", attestant qu'ils ont suivi une formation et réussi un examen portant sur les exigences spéciales auxquelles il doit être satisfait lors du transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure.

Pour ce qui concerne le transport de produits chimiques, ces experts doivent de plus (obligation réglementaire) détenir une attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN - spécialisation chimie, attestant qu'ils ont suivi une formation et réussi un examen portant sur les exigences spéciales auxquelles il doit être satisfait lors du transport de produits chimiques par voies de navigation intérieure.

L'objectif primordial de la certification spécialisation chimie initiale consiste à donner conscience aux experts des dangers liés au transport de produits chimiques et à leur fournir les connaissances de base nécessaires pour réduire à un minimum les dangers d'un incident éventuel, à leur permettre de prendre les mesures nécessaires à leur propre sécurité, à la sécurité générale et à la protection de l'environnement ainsi qu'à la limitation des conséquences de l'incident.

Cette formation spécialisation chimie initiale et l'examen associé sont obligatoirement réalisés par un organisme agréé par le Ministre chargé des transports de matières dangereuses (Mission des transports de matières dangereuses).

La réussite de l'examen entraîne la délivrance d'une attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN - spécialisation chimie (durée de validité identique à celle de l'attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN).

Cette formation, associée à l'examen, et la délivrance de l'attestation font l'objet d'une obligation réglementaire qui découle d'un règlement international sur le transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN). Ce cadre spécifique nécessite donc l'usage d'appellations liées aux obligations de l'application de ce règlement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'expert est capable :

- d'identifier les dangers présentés par les produits chimiques à partir de leur identification
- de déterminer la masse volumique, la densité relative, la pression et les volumes des liquides
- d'interpréter les dangers en lien avec la température critique d'un produit
- d'identifier et d'appliquer les conditions de transports d'un produit
- d'appliquer une procédure de nettoyage d'une citerne à cargaison
- de charger et décharger des produits chimiques dans le respect des procédures
- d'appliquer les techniques de mesures et de prises d'échantillon,
- d'identifier et d'appliquer les mesures de prévention et d'intervention en cas d'incident

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

<https://unece.org/sites/default/files/2021-01/ADN%202021%20French.pdf>

Directive 2008/68/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32008L0068>

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir au moins 18 ans d'âge.
- Être titulaire d'une «

Attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN

» dont la limite de validité (5 ans) n'est pas dépassée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

L' "Attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN - spécialisation chimie" est délivrée par l'organisme de formation agréé et fabriquée par l'Imprimerie Nationale.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2026
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5659/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1

Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 200 €
Durée	20 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	2
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	3 204 €
Coût moyen par dossier	1 068 €
Durée moyenne	20 h
Période	02/2022 – 07/2026
France compétences	95 %
Reste à charge titulaire	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.